

DELIBERATION**DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 06 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*

Mardi 31 janvier
2023

Mis en ligne :

Vendredi 10 février
2023

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 29*

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Absente : DORIA Anne

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 31 janvier 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-09 - Urbanisme : ZAC de la Vigne – tranche 3 phase 4 La Réauté – Modification du prix de vente des lots libres de constructeurs pour des maisons individuelles

Elu référent : Gaël LEFEUVRE

VU l'avis de la commission urbanisme et transition écologique du 24 janvier 2023

Par délibération du Conseil Municipal n°11-2022 en date du 1^{er} mars 2022, il a été approuvé le prix de cession au mètre carré des lots destinés à accueillir les logements individuels libres de la Phase 4 de la Tranche 3 de la ZAC de la Vigne.

Compte tenu de l'attribution favorable des marchés de travaux de viabilisation, de l'inflation et du resserrement des conditions d'octroi des prêts immobiliers, il est proposé de réduire le prix de cession au mètre carré initialement fixé.

Le prix de cession des lots destinés au logement individuel libre s'établit ainsi suivant le tableau suivant :

Prix de vente HT/m ² de terrain	270,00 €
TVA sur marge/m ² de terrain	52,16 €
Prix de vente TTC/m ² de terrain	322,16 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal décident :

D'APPROUVER le nouveau prix de vente ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

